



Kastellin hebdo

380 - Les informations locales du samedi 23 au vendredi 29 septembre 2023



SEMAINE BLEUE.

Semaine nationale des retraités et personnes âgées.

La semaine bleue, qui se déroulera cette année du 2 au 8 octobre, a pour but de valoriser la place des aînés et les liens intergénérationnels dans notre société. Cette semaine nationale insuffle un nouveau regard sur le vieillissement, renforce les liens entre générations et nourrit la solidarité auprès des plus fragiles.

À cette occasion, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la Ville de Châteaulin (coordinateur) organise deux temps forts :

- En partenariat avec l'UTL (Université du Temps Libre), une conférence animée par Monsieur Frédéric Malledol. Elle aura pour thématique « Être vieux en France à travers la culture populaire ». Gratuite et ouverte uniquement aux Châteaulinois, elle se déroulera le lundi 2 octobre à 14 h 30 au cinéma Agora. Elle sera notamment animée de vidéos et chansons. En raison du nombre de places limitées, les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire (jusqu'au 27 septembre) auprès de Nathalie Jubin au CCAS : 02 98 86 59 25 ou gf-ccas@chateaulin.fr. À noter que les membres de l'UTL doivent s'inscrire auprès de l'association.
- Une rencontre intergénérationnelle entre les résidents de l'EHPAD de la Vallée de l'Aulne et les enfants de l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergements). Cet échange aura lieu le mercredi 4 octobre à 15 h. Ce sera l'occasion de mutualiser les moyens et les idées par des activités créatives et ludiques le temps d'un après-midi et ainsi créer une dynamique intergénérationnelle.

DISPOSITIF COUPON-SPORT. Ou comment réduire le coût des licences sportives.

Mis en place par la Ville de Châteaulin, le dispositif coupon-sport permet de réduire le coût des licences sportives. Il propose aux enfants châteaulinois de bénéficier de coupons d'une valeur unitaire de 10, 15, 20, 25 ou 30 €.

Montant de l'adhésion > Montant du coupon-sport alloué

- De 0 à 50 € > 10 €
- De 51 à 75 € > 15 €
- De 76 à 100 € > 20 €
- De 101 à 125 € > 25 €
- Plus de 126 € > 30 €

Conditions

L'enfant doit avoir entre 5 et 18 ans, résider Châteaulin et les ressources des parents doivent être inférieures à 1732,50€.

Etapes

- Inscrire l'enfant au club et demander un devis.
- Retirer le ou les coupons-sport auprès du service jeunesse et sport de la mairie (avant le 15 novembre).
Présenter une pièce d'identité ou le livret de famille, le devis de l'association et un justificatif de ressources.
- Remettre le ou les coupons-sport au club (qui se fera rembourser par la Ville).

À savoir

Si l'enfant pratique plusieurs activités sportives, une seule inscription sera prise en compte.

Contact

Service jeunesse et sport
15, quai Jean Moulin
29150 Châteaulin
06 87 76 76 30
fred.chevalier@ccpcp.bzh

ASSOCIATIONS. Demande de subventions.

Le calendrier budgétaire a été avancé et le budget 2024 sera voté courant janvier au lieu de fin mars habituellement. Par conséquent, la date limite de dépôt de demande de subvention aux associations a également été avancée. Elle est fixée au 30 novembre 2023.

Les 2 formulaires sont téléchargeables sur le site internet de la mairie : chateaulin.fr (rubriques vie locale - associations - subventions aux associations)

- Contact pour les associations sportives :
Frédéric Chevalier - frederic.chevalier@ccpcp.bzh
- Contact pour les associations autres que sportives :
Benjamin Legros - dsf@chateaulin.fr



INFOS TRAVAUX. Place de la Résistance.

Du 25 au 27 septembre, la société COLAS va effectuer des travaux d'assainissement sur la place de la Résistance au niveau des places de stationnement (côté canal). Le stationnement sera perturbé durant 3 jours. Nous vous invitons à être prudents et vous remercions de votre compréhension pour la gêne occasionnée.

DISPOSITIF.

Prépa Avenir Adultes.

Proposée et financée par la Région Bretagne, l'offre « Prépa Avenir Adultes » vise à favoriser l'insertion socio-professionnelle des publics peu ou pas qualifiés afin de leur permettre de se préparer avant d'intégrer une formation qualifiante ou d'accéder directement à un emploi.

Pour la troisième fois, ce dispositif sera organisé dans les locaux de France Services à Châteaulin, du 3 octobre au 1^{er} décembre 2023. Il sera animé par le centre de formation CLPS et regroupera jusqu'à 12 personnes. Ce dispositif est proposé à toute personne en recherche d'emploi disposant déjà d'une expérience professionnelle. Il répond aux objectifs suivants :

- retrouver une dynamique d'insertion professionnelle dans un cadre collectif ;
- identifier et développer les compétences attendues par les employeurs sur le territoire en matière de communication, d'organisation, de comportements professionnels ;
- construire et valider un projet professionnel en valorisant les compétences acquises et/ou en actualisant le socle de connaissances et de compétences.

Une période de stage sera proposée du 6 au 17 novembre.

Une réunion d'information collective est organisée afin de découvrir ce dispositif. Elle aura lieu les 25 septembre de 9 h à 12 h à France Services.

RELAIS PETITE ENFANCE.

Lieu d'écoute et d'accompagnement.

Le Relais Petite Enfance, service gratuit financé par la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay et par la Caf, est un lieu d'écoute et d'accompagnement qui s'adresse à tous les futurs parents et parents de jeunes enfants, ainsi qu'aux assistantes maternelles et à toute personne ayant un projet professionnel lié aux métiers de la petite enfance.

Pour les futurs parents et les parents de jeunes enfants, le Relais Petite Enfance propose un accompagnement pour la recherche de mode de garde et pour les démarches administratives liées à l'embauche d'une assistante maternelle. Des permanences téléphoniques sont proposées du lundi au vendredi de 13 h 30 à 15 h 30 au 02 98 81 01 76. Un accueil est possible sur rendez-vous. *Contact mail : rpe@epal.asso.fr*

ÉVÉNEMENTS.

Vendredi 22 septembre : conférence sur les plantes vivaces.

À 20 h au lycée horticole. Les plus incontournables, les plus florifères, les plus résistantes aux maladies, à la sécheresse... L'animateur donnera également des conseils pour agencer harmonieusement un massif fleuri et l'entretenir. Gratuit et ouvert à tous. Organisée par la Société d'Horticulture.

Mercredi 27 septembre : cours d'art floral.

À 14 h 30 à la salle des fêtes (rue Baltzer). Sur inscription au 02 98 86 01 24. Organisé par la Société d'Horticulture.

TINERGIE.

Thermostat programmable.

Nécessaire au confort domestique en saison hivernale, le chauffage représente 67% des consommations énergétiques d'un foyer et une bonne part de la facture de combustible ou d'électricité. Tandis que l'automne s'installe, voici d'avance les bons réflexes à appliquer pour réaliser des économies sur ce poste clef.

Tout d'abord, choisissez la bonne température pour chaque pièce de votre logement. En journée, entre 19 à 20°C suffisent dans les pièces occupées, 17°C dans les pièces non-occupées. De même, la nuit, une température de 17°C suffit. Et si vous avez froid, pensez à enfiler un pull avant d'augmenter la température de chauffage !

Pour pouvoir réguler facilement la température d'un logement, les robinets thermostatiques des radiateurs et le thermostat d'ambiance sont des aides précieuses. Si les deux dispositifs peuvent être combinés, les premiers permettent de réguler la température radiateur par radiateur tandis que le second régule la température moyenne du logement.

- Les robinets thermostatiques prennent en compte les apports de chaleur du logement et maintiennent ainsi la température de la pièce à la température de consigne donnée. Ils peuvent s'installer sur n'importe quel modèle de radiateur à eau.
- Le thermostat d'ambiance permet quant à lui de prendre en compte la température du logement pour adapter la puissance de chauffe. Il se présente sous forme d'un boîtier de commande électrique ou électronique et agit sur le système de chauffage en le déclenchant lorsque la température ambiante descend en dessous de la température de consigne et en l'arrêtant une fois la consigne atteinte. S'il est programmable, le thermostat peut moduler la température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement : déclencher le chauffage juste avant votre lever, par exemple. Pour 60 à 250 €, pareil équipement permet de réaliser jusqu'à 15% d'économie chaque hiver.

Mais avant tout, il faut s'assurer que son logement soit bien isolé.

Un logement mal isolé laissera s'échapper la chaleur et vous obligera à chauffer plus pour atteindre une température confortable, ce qui se répercutera sur votre facture d'énergie.

Pour toute question concernant l'installation d'un thermostat, contactez Tinergie, service public de la rénovation énergétique du Pays de Brest, au 02 98 33 20 09. Tinergie est un service financé par votre communauté de communes dont l'accueil est assuré par Ener'gence.

Les films de la semaine.

« Un métier sérieux » : vendredi 22 et dimanche 24 à 18h, samedi 23 à 21h et mardi 26 à 20h30.

« Vision » : vendredi 22 à 21h, dimanche 24 à 20h30 et lundi 25 à 17h30.

« Toni en famille » : samedi 23 à 18h et dimanche 24 à 14h30.

« Ollie et compagnie » : dimanche 24 à 10h30.

« La beauté du geste » : lundi 25 à 20h30 et mardi 26 à 18h.

« Mystère à Venise » : mercredi 27 à 17h30 (VO) et vendredi 29 à 21h (VF).

« La petite » : mercredi 27 à 20h30, vendredi 29 et dimanche 1^{er} à 18h, samedi 30 à 21h.

« Le livre des solutions » : sam. 30 à 18h et mardi 3 à 20h30. Programmation complète sur cinema-chateaulin.fr

Les responsables des associations, ainsi que les nouveaux commerçants et artisans, qui souhaitent utiliser le Kastellin hebdo pour faire connaître leurs activités ou annoncer leurs manifestations sont invités à transmettre un texte de présentation 10 jours au plus tard avant la parution à communication@chateaulin.fr

Pour recevoir le Kastellin Hebdo dans votre boîte mail chaque vendredi, inscrivez-vous à communication@chateaulin.fr

Châteaulin www.chateaulin.fr - Suivez-nous sur Facebook!